Trente et unième Année — N° 1904 Téléphone 7.94 Bureaux : Tunis, 5, rue Es-Sadikia Dix Centimes Mercredi 6 Février 1918

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN SOCIALISTE LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1re page, 5 fr. la ligne; 2e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Pour les Mobilisés

Le Conseil des Ministres a pris, récemment, une décision de la plus haute importance concernant les mobilisés.

Quelle serait, en effet, la situation de ceux qui, à leur retour dans leurs foyers, trouveraient occupés par des remplaçants, en général des métèques, les emplois qu'ils avaient avant la guerre ?

La C. G. T. et les syndicats ouvriers avaient posé la question dès 1914. Plusieurs propositions de loi furent déposées à ce sujet à la Chambre et, dans sa session de novembre dernier, le conseil supérieur du travail avait émis un vœu formel renforcé de ceux de nombreuses commissions mixtes départementales. Le projet de loi que M. Colliard, ministre du travail, a préparé, s'inspire de ces vœux. Il oblige les employeurs à reprendre les ouvriers et employés qu'ils occupaient avant la guerre. En cas d'impossibilité matérielle, il incombe au patron de faire la preuve de cette impossibilité. Enfin le projet ayant une portée générale s'applique aussi bien aux administrations publiques qu'aux établissements privés.

Le gouvernement de Clémenceau a compris qu'il fallait aviser dès maintenant aux mesures à prendre en faveur des braves qui combattent sur les champs de bataille pour qu'ils retrouvent à leur retour les emplois occupés par une horde de métèques accourus sur notre sol de France comme en pays conquis. Mais pourquoi ne commence-t-on pas par empêcher l'intrusion de tous ces gens-là en leur refusant les autorisations nécessaires de se rendre ou de pénétrer en France ? Nous demanderons même pourquoi on ne les refoule pas dans leurs pays d'origine, ce qui faciliterait singulièrement la tâche du ravitaillement déjà si pénible à alimenter.

Non seulement cette élimination faciliterait le ravitaillement en réduisant le nombre de bouches à nourrir, mais elle serait accueillie avec joie par toute la population qui voit non sans colère des hommes jeunes et même de tout jeunes se pavaner dans les rues de toutes les villes de toutes les régions de France, alors que toute la France valide est sous les armes ou occupée pour la guerre, le ravitaillement ou pour maintenir l'activité économique du pays.

Allons, M. Clémenceau, donnez encore au pays cette satisfaction qui viendra s'ajouter à toutes celles que vous lui avez déjà accordées et qui vous valent toute sa reconnaissance.

Jean-Sans-Peur.

NOS ECHOS

Aux chemins de fer algériens de l'Etat

Par suite de la pénurie de charbon qui se fait vivement sentir en Algérie, la circulation des trains vient d'être réduite à un seul train par jour dans chaque sens sur la plupart des lignes, ce qui ne va pas manquer de causer un sérieux embarras au commerce de la colonie voisine. De plus les trains de nuit entre Alger et Constantine et vice versa n'ont plus lieu que les lundi, mercredi et vendredi au départ d'Alger, et les mardi, jeudi et samedi au départ de Constantine.

Le 10.000e numéro

Un oubli nous a fait passer sous silence l'apparition du 10.000e numéro de la " Dépêche Tunisienne ".

Que notre excellent confrère Lecore-Carpentier veuille bien trouver ici les félicitations auxquelles il a droit pour avoir su accomplir ce tour de force dans un pays où longtemps le nombre des lecteurs ne correspondait pas aux dépenses journalières nécessitées par l'apparition d'un journal quotidien.

Nous seul savons ce qu'il a dû dépenser d'efforts pour arriver au résultat acquis qui lui fait le plus grand honneur.

L'heure d'été

D'après la " Tunisie Française " la Chambre de Commerce de Tunis et, probablement aussi, celles de Bizerte, Sousse, Sfax et les autres corps élus auraient été consultés pour avoir leur avis sur l'heure à appliquer l'été prochain.

Notre Chambre de Commerce aurait répondu, comme elle devait le faire, par un vœu formel contre le renouvellement d'une mesure qui a été si grave de conséquences pour la santé publique et contre laquelle toute la colonie a protesté l'année dernière. Nous espérons que le Gouvernement ne voudra pas recommencer une épreuve douloureuse entre toutes.

Un brave petit français

C'est le jeune Murianne, fils de l'estimé et sympathique professeur du collège Sadiki, élève du lycée Carnot, qui, malgré ses quinze ans à peine sonnés depuis quelques jours, voulait, coûte que coûte, s'engager pour aller venger son frère aîné disparu depuis la Marne et, peut-être, hélas ! tombé au champ d'honneur.

Un matin de la semaine dernière, profitant du sommeil de ses parents, il s'habilla sans bruit, sortit à pas de loup de la maison, et s'enfuit à la gare prendre le train de Bizerte où, dès son arrivée dans cette ville, il se présenta au bureau de recrutement pour contracter un engagement de cinq ans dans la légion étrangère, en prétendant appartenir à une nation neutre. L'officier qui le reçut remarqua son jeune âge, malgré son affirmation d'avoir dix-huit ans passés ; mais, en présence de sa volonté bien nette de servir la France, l'officier prit les renseignements qu'il lui fournit et l'envoya à la caserne.

Pendant ce temps, sa famille était dans les transes, son pauvre père courait de tous côtés pour avoir des traces du fugitif, lorsqu'une dépêche d'un ami de Bizerte vint l'avertir qu'on avait vu son fils déambuler par les rues de la ville, heureux et fier comme un d'Artagnan.

Partir pour Bizerte, retrouver le fugitif fut l'affaire de quelques heures pour le père éploré mais fier d'un tel fils ; mais le jeune brave avait déja signé son engagement et il fallut entreprendre démarches sur démarches pour le faire annuler. Et le soldat en herbe dut regagner le logis familial tout penaud pour ne pas être arrivé à ses fins. Mais il se promet de récidiver, car il veut aller combattre le boche abhorré. Brave petit Français, c'est avec des tempéraments de ta trempe que l'ennemi a été refoulé sur la Marne, l'Yser, en Champagne, à Verdun, partout, et que la victoire couronnera la vaillance française, secondée par l'effort des nations amies et alliées.

Le « Capitaliste Tunisien »

Nous souhaitons la bienvenue à notre confrère le « Capitaliste Tunisien » qui vient de reprendre sa publication interrompue au début de la guerre par la mobilisation de notre excellent ami Julien Raucher, libéré aujourd'hui après avoir fait bravement son devoir.

Bonne chance et bon succès.

Sommes-nous protégés contre l'espionnage ?

On nous demande s'il existe vraiment un service de contre-espionnage organisé sur le littoral nord-africain pour découvrir les traîtres qui renseignent ou ravitaillent les sous-marins boches. On ne le dirait pas.

En tous cas nous ne savons pas comment il fonctionne ni s'il est placé sous un unique commandement, comme il le faudrait pour rendre efficace la surveillance et avoir le dessus sur l'ennemi.

Les braves

Nous adressons nos cordiales et confraternelles félicitations à notre excellent confrère André Servier, rédacteur en chef de la « Dépêche de Constantine », qui vient d'être promu lieutenant après avoir vaillamment gagné plusieurs croix de guerre, la médaille militaire et la croix de légion d'honneur.

—Nos vœux les meilleurs accompagnent notre ami et confrère le lieutenant André Duran Angliviel parti pour le front français.

— M. Gounot, membre de la Conférence Consultative, vient d'être décoré de la Croix de Guerre, ce dont nous le complimentons sincèrement. On sait que notre concitoyen est mobilisé comme sous-lieutenant dans l'artillerie anti-aérienne.

Au B.-G.

Les nouvelles dispositions relatives au transport des voitures, chevaux et bestiaux de la station d'El-Akhouat-Mines située au kilomètre 131 + 164,67 de la ligne de Tunis à Kalaâ-Djerda, ont été mises en application à partir du 1er février 1918.

Sur la ligne de Mateur à Nebeur demande d'ouverture d'un arrêt à service restreint à Zriba.

A l'Imprimerie Rapide

Nous sommes heureux d'apprendre le rétablissement complet de M. Charles Fath, directeur de l'*Imprimerie Rapide*, qu'une longue maladie, qui n'avait pas laissé de causer quelque inquiétude à sa famille et à ses amis avait retenu loin de ses occupations.

Les retards des trains

Le correspondant de la « Dépêche Tunisienne » à Sfax et la « Dépêche Sfaxiene » de cette ville, se plaignent sans aménité des retards trop souvent répétés du train de Tunis.

Nous sommes de leur avis, mais pourquoi mettre en parallèle les trains du B.-G. avec ceux de Sfax-Gafsa ?

Tandis que la première a dû faire face à un trafic considérable qui a épuisé depuis longtemps son stock de charbon de première qualité, qu'elle est aujourd'hui obligée de faire flèche de tout ce qui brûle pour faire marcher ses locomotives, la seconde possède encore un dépôt considérable de charbon de 1re qualité dont une grande partie sert à transporter ses milliers et milliers de tonnes de phosphates qu'elle amoncelle sur tous les emplacements disponibles pour les expéditions futures — peut-être en Allemagne, qui sait ? — dès la cessation des hostilités.

Est-ce que le gouvernement ne devrait pas faire usage de la réquisition en faveur du B.-G. en ne laissant au Sfax-Gafsa que les quantités nécessaires à la marche de ses trains de voyageurs ? Pour les autres trains de phosphates elle emploierait, ce qui lui plairait, du bois, des lignites, de briquettes, des grignons, et toutes autres matières inflammables.

Mais ne serait-il pas préférable que ses phosphates restent où ils sont tant que ses immenses dépôts de Sfax sont suffisants pour alimenter le chargement de nombreux vapeurs ou voiliers puisqu'elle a pu expédier 470.000 tonnes environ l'année dernière ?

Carnet

Nous adressons nos bien vives félicitations à notre ami M. O. Modigliani, de la Maison A. Modigliani, et à sa femme qui viennent d'avoir la joie d'avoir un fils qui a reçu le prénom d'Alfred.

Vœux de bonheur pour le nouveau-né et *Mabrouk* aux parents.

Mines et hauts fourneaux

Une convention vient d'être signée aux termes de laquelle le Gouvernement général de l'Algérie consent à l'amodiation des minières du Bou-Kadra ; l'exportation des minerais se fera par le port de Bône et la Société des Hauts Fourneaux de Rouen devra construire à Bône une usine qui comprendra deux hauts fourneaux et des fours à coke. La construction de cette usine devra être achevée... deux ans et demi après la cessation des hostilités.

ENTRE VOISINS

Il faut savoir se faire des concessions réciproques

Les journaux du département de Constantine nous avaient appris que M. le docteur Bulliod, maire de Bône, qui déploie toute son activité depuis son retour de mobilisation, pour que sa chère ville ne manque ni d'huile, ni de gaz, ni de charbon, ni de tout ce qui est nécessaire à l'existence courante, s'était adressé à la Tunisie pour qu'elle lui fournît quelques milliers de kilos d'huile, dont elle avait le plus pressant besoin.

Et nous n'avions pu nous empêcher de faire remarquer à nos voisins que la Tunisie était bonne tout de même à quelque chose, puisqu'on s'adressait à elle aux heures difficiet qu'il était juste qu'elle soit payée de retour en lui concédant la sortie du minerai de fer du Bou-Khadra, l'Ouenza restant tout entier acquis à Bône. En cas d'opposition, disions-nous, le Djebel Onk qu'on voudrait nous octroyer parce qu'on ne peut faire différemment, pourrait bien faire les frais de cette intraitabilité.

M. le docteur Bulliod nous adresse à ce sujet la lettre suivante :

ALGÉRIE
VILLE DE BONE
CABINET
DU MAIRE

Bône, le 28 Janvier 1918

Monsieur le Rédacteur en Chef,

« Je vous remercie tout d'abord des compliments que vous m'adressez dans votre numéro du mercredi 23 janvier 1918 que vous m'avez aimablement envoyé.

« En employant toute mon activité à la lutte contre la vie chère je ne fais que mon devoir.

« Je tiens cependant à relever une petite ou grosse erreur qui s'est glissée dans votre entrefilet, erreur qui entraîne de votre part des commentaires que je ne peux accepter comme Maire de la Ville de Bône et comme Bônois.

« Vous dites que je me suis adressé au Gouvernement Général de l'Algérie pour obtenir des huiles de Tunisie et en retour vous nous demandez le... Bou-Kadra.

« Peste ! Mon cher Rédacteur en Chef, vous avez de l'appétit. Quand on vous demande un œuf vous exigez en retour un poulailler.

« Mais je vais remettre les choses au point. Je n'ai jamais demandé de l'huile tunisienne au Gouvernement Algérien. J'ai seulement fait faire des démarches auprès de certains commerçants de Sousse et Sfax pour traiter avec eux comme un simple particulier en me conformant à toutes conditions imposées pour l'exportation par le Gouvernement Tunisien. Ce sont là toutes mes démarches qui du reste n'ont pas abouti. Je dois ajouter que j'ai demandé à M. le Résident Général de me faire céder des lignites du Cap Bon pour faire marcher notre usine à gaz. Avec son obligeance ordinaire M. le Ministre s'est empressé d'en faire mettre à ma disposition 250 tonnes. Je l'en ai remercié vivement.

« De son côté, Bône à laissé partir sur la Tunisie plusieurs wagons de poissons et a procuré à la Résidence les quantités de graines de tabacs nécessaires à des expériences de culture. C'est un échange de bons procédés que j'ai trouvé très naturel entre voisins, et je vous assure qu'il ne m'est jamais venu à la pensée de demander pour cela 250 hectares de terre défrichée.

« Quant à la question du Bou-Kadra et de l'Ouenza elle est à présent terminée et bien solutionnée. N'en parlons plus.

« Enfin puisque cette lettre a été motivée par une question d'huile, permettez-moi, mon Cher Rédacteur en Chef de vous tendre le rameau d'olivier.

Signé : Dr Bulliod.

Nous regrettons pour nos voisins que le Gouvernement n'ait pu entr'ouvrir notre frontière à la quantité d'huile nécessaire à leur alimentation, cela nous aurait donné quelques droits de plus à la reconnaissance des Bônois. Mais que M. Bulliod ne croie pas à un mauvais vouloir de nos dirigeants, ils ont tant ouvert les portes à l'exportation de nos huiles qu'il nous en reste tout juste à peine pour nous-mêmes.

Voici une lettre adressée à quelqu'un qui nous touche de près et qui est significative :

Tunis, le 28 janvier 1918

Monsieur,

Par lettre du 15 janvier courant vous avez demandé à M. le Directeur général des Finances de vous délivrer un bon d'huile de 100 kilos.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission des huiles, saisie de votre demande, n'a pas jugé possible de satisfaire directement les demandes des consommateurs, bornant son rôle à l'approvisionnement des commerçants détaillants.

Je vous exprime tous mes regrets de me trouver empêché de donner une suite favorable à votre requête. Mais j'ai l'espoir que la nouvelle réglementation tendant à l'approvisionnement des détaillants donnera toute satisfaction aux consommateurs qui pourront se procurer l'huile dont ils auront besoin à un prix invariable pour toute l'année.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : LESCURE

Et voilà où nous en sommes après avoir eu une récolte de 60 millions de kilos en 1916-17 !

Que l'Ouenza soit une affaire solutionnée, c'est possible. Mais le Bou Khadra ne l'est pas encore, puisque cette affaire n'est pas encore légalement amodiée et que la formule d'adjudication reste à faire, certainement pas en ce moment, car nous avons malheureusement des préoccupations d'une autre nature et plus graves qui retiennent notre attention, n'est-ce pas votre avis, monsieur et cher maire ?

Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse songer à l'avenir et prévoir que la société qui deviendra adjudicataire du gisement aura à fournir les quantités de minerai nécessaires à l'alimentation des hauts fourneaux qui pourront être créés à Bône comme à Bizerte et aux environs de Tunis.

A l'imprimerie officielle arabe

—o—

Nous avons demandé si l'imprimerie officielle arabe avait été pourvue d'un nouveau directeur, depuis que le Sidi Bel-Khodja avait été appelé à remplacer le général Valensi comme 1er interprète de S. A. le Bey chargé du service du protocole ; et si cette imprimerie ne faisait pas des travaux dits de ville pour les particuliers et, en ce cas, où passait le produit de ces travaux, n'ayant jamais vu figurer aucune recette sur les budgets dressés chaque année par la Direction Générale des Finances.

Des correspondants ont bien voulu nous informer :

1° que le général Bel-Khodja continuait à gérer l'imprimerie officielle arabe ;

2° que cette imprimerie imprimait l'édition arabe du *Journal Officiel Tunisien* ; que cette édition publiait toutes les annonces légales, judiciaires et autres, payantes, qui paraissent dans l'édition française.

Si cette version est conforme à la vérité, nous demandons encore où

passent toutes ces recettes et s'il n'y aurait pas lieu de mettre un peu d'ordre et de clarté dans la comptabilité de l'imprimerie et de l'édition arabe du *Journal Officiel Tanisien*, s'il ne conviendrait pas de laisser le général à son protocole et de nommer un administrateur civil pour diriger l'imprimerie et l'édition arabe du *Journal Officiel Tunisien*?

Une société sous séquestre

Et les Maggi et la Nestlé ?

L'*Homme Libre* annonce que la *Société Européenne de Publicité*, qui ne serait que la couverture de l'entreprise allemande Haagenstein et Vogler, vient d'être mise sous séquestre. M. Doyen, expert, a été choisi pour cette opération.

Il résulte de cette nouvelle jurisprudence du Parquet que des intérêts allemands, même quand ils se dissimulent derrière une société suisse ou des personnalités neutres, avec des actes en apparence réguliers, ne doivent pas être soustraits à l'action des séquestres.

Or, cette situation, qui vient d'être appliquée à la *Société Européenne de Publicité*, existe exactement dans les mêmes conditions pour les sociétés françaises Maggi et les Bouillons Kub dénoncées par Daudet dans *l'Avant-Guerre*.

Nous voulons espérer que MM. Clémenceau et Nail, le garde des sceaux, n'ont pas deux justices et que s'ils frappent d'un côté, ils n'épargneront pas de l'autre, quels que soient les intérêts embochés en jeu.

Il en est de même pour d'autres firmes suisses qui recèlent des intérêts allemands et ne sont, en fait, que de véritables succursales de maisons boches.

Pourquoi n'agit-on pas vis-à-vis d'elles, notamment pour la Nestlé qui a le toupet de vendre son litre de lait un franc soixante-dix centimes ! comme on vient de le faire pour la *Société Européenne de Publicité* ?

TUNISIE-CRÉSUS

On se souvient du mal énorme qu'eut notre Résident Général en 1911-12 pour faire voter par la Chambre des députés l'emprunt de 90 millions nécessaires pour l'achèvement du premier programme de notre réseau de chemins de fer.

Comme cet emprunt a été réalisé aux taux de 4 o|o environ et qu'il n'a pas été intégralement employé, puisque les lignes auxquelles il devait être affecté restent à construire, un fonctionnaire que nos réflexions ont quelque peu chatouillé nous demande si on n'aurait pas pu trouver les sommes nécessaires pour les indemnités de vie chère des fonctionnaires dans le placement des fonds de l'emprunt en bons à terme de la défense nationale ?

Comme l'emprunt a été réalisé à à 4 o|o environ et que les bons rapportent 6 o|o environ, cela fait une différence de 2 o|o et, pour 50 millions qui doivent se trouver en caisse la jolie somme de un million — supérieure à celle nécessaire pour l'indemnité de vie chère des fonctionnaires. »

Notre correspondant parle peut-être comme un aveugle des couleurs. Il faut savoir s'il existe réellement un disponible de 50 millions, et dans l'affirmative si le produit n'en est pas déjà affecté par ailleurs, car la Tunisie doit faire face à de nombreuses et multiples charges et que pèse un pauvre petit million vis-à-vis de ces charges multiples ? En tout cas, nous avons donné la version de notre correspondant, mais nous déclarons ne pas la prendre pour notre compte.

FRANCIS LAUR

A la suite de plusieurs plaintes récemment déposées au parquet de la Seine, le procureur de la République vient de faire ouvrir une information judiciaire contre M. Francis Laur, ancien député, administrateur délégué des « Mines de la Tarentaise ».

Cette société vend principalement du charbon. Ses clients se plaignent de lui avoir payé, à des prix exagérés, une marchandise de la dernière qualité. Le charbon livré par elle, à ce qu'ils assurent, consiste surtout en pierres noires, qui ne brûlent pas.

Elle s'offrait à fournir des quantités considérables de combustible, en dehors de la répartition administrative. Divers commerçants lui en ont acheté. Un grand hôtel notamment en a acquis plusieurs milliers de tonnes.

L'instruction à été confiée à M. le juge Morand, qui a inculpé M. Francis Laur de spéculation illicite et de tromperie sur la marchandise vendue.

Enfin, en voilà toujours un de pris des participants de cette mémorable et triste affaire de spoliation des phosphates de Kalaâ-Djerda — c'est peut-être le premier anneau de la chaîne qui est forgé.

A vrai dire, ce M. Laur dont les journaux viennent d'annoncer la spéculation illicite sur les charbons et l'ouverture d'une information judiciaire, n'est pas un des bénéficiaires directs de la machination qui a abouti au dépouillement de quatre cents malheureux indigènes ; mais il y a fortement contribué par ses écrits dans sa *Revue Minière* et il en a retiré comme, c'est certain le bénéfice que les auteurs directs de la spoliation n'ont pas dû manquer de lui verser.

Il faut espérer qu'un jour ou l'autre, ses compagnons de *raptine* finiront eux aussi par être appelés devant quelque Bouchardon qui leur fera rendre gorge. Il y a une justice immanente, disait Gambetta, nous l'attendons sans impatience.

NOUVELLES DE PARTOUT

Le Cas de Force majeure et le Naufrage d'un Navire

Le 1er janvier 1914, le paquebot de la Compagnie Transatlantique *Saint-Augustin*, par suite d'une voie d'eau, coula; tous les passagers furent sauvés ; seules, les marchandises furent englouties avec le navire.

Les propriétaires de ces marchandises, parmi lesquels étaient les bagages des voyageurs, réclamèrent des domages-intérêts, mais les tribunaux interprétèrent différemment le fait. Les uns admirent le cas de force majeure et repoussèrent les demandes de dommages-intérêts ; les autres en jugèrent tout différemment et la compagnie de navigation fut déclarée responsable de la perte des objets.

Aujourd'hui, la première chambre de la cour d'appel de Paris a tranché le cas dans le sens de l'indemnité due à ceux qui ont souffert du préjudice causé par la perte des objets leur appartenant, « attendu, est-il dit, que le naufrage n'est pas, en soi, un cas de force majeure et que c'est au transporteur qu'il appartient de prouver qu'il a eu pour cause un évènement constituant un cas de force majeure ».

Le demandeur M. de Lourencourte, a obtenu 5.000 francs de dommages-intérêts pour perte de ses bagages.

Chasseurs de Boches

Chasseurs de Boches est le dernier ouvrage que vient de publier Jacques Mortane, historien de l'aviation, un des auteurs les mieux informés des choses aériennes. Tous ceux qui s'intéressent à nos as trouveront dans ce livre les renseignements les plus complets sur ces héros. L'auteur, dans une étude remarquable et précise, montre les débuts de la chasse, puis il explique la tactique employée dans les nues. Il relate, avec de captivants détails inconnus jusqu'à ce jour, les exploits de nos grands champions : toute la carrière de Guynemer est, par lui, retracée fidèlement, ainsi que les records de Nungesser, Dorme, Heurtaux, Lufbery, Pinsard, Madon, Lenoir, les as disparus, l'anglais Ball, les as alliés, l'escadrille des Cigognes, les escadrilles citées à l'ordre du jour, etc.

Chasseurs de Boches est l'œuvre parfaite de l'aviation de combat, l'œuvre qu'on était en droit d'attendre du rédacteur en chef de la « Guerre Aérienne Illustrée », Jacques Mortane.

Un vol. in-18 ; prix 4 fr. chez tous les libraires et à l'« Edition Française Illustrée », 30 rue de Provence, Paris.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. Ordre. Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique. 5, Rue Es-Sadikia, **J. & A. BEMBARON**, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Station Thermale de Korbous

La station de Korbous, sur le golfe de Tunis (saison du 1er Janvier au 15 mai) permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contrexeville de faire leur cure cet hiver. Hôtels, villas, appartements, restaurant Cachir. Etablissement moderne masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous. Renseig., 4, Av. de Paris, TUNIS

A vendre : Collection presque complète de *Fémina* à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil *Acousticon*, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 20
15 c. affranch., 5 c. pour les blessés

A vendre

une sonde de 14 tiges de 3 m. 26/26
à essai pour 25 tonnes
mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,08
1 bâche 1re qualité, 42 m² 6/7
S'adresser à M. PIAUJART, propriétaire
à Saint-Germain (Tunisie)

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Maisons boches ou embochées

Nestlé, *lait condensé* et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Adler, machines à écrire.

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les *Usines Pintsch*, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme entreprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestre ?

Fabrique de conserves de Lenzbourg, *confitures et conserves*. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Automobiles et Cycles **Terrot**, de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aron.

Odol, dentifrice de Dresde.

Pompe centrifuge **Weise & Mousky** de Halle-sur-Saale.

Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Lampes Osram, Sirius.

Lumière Lux.

Typograph machine à composer.

Lait condensé, marque **Condensed Milk.**

Le **Kaol**, pour nettoyer les métaux.

Le **Ruberoïd**, pour toitures.

Miele, bijouterie-argenterie.

Filtres Berkefeld (Cie Française des).

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

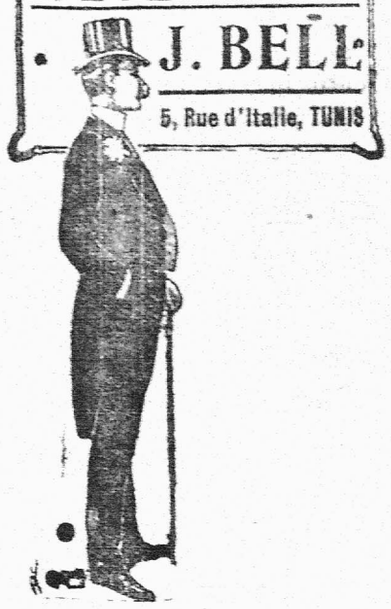

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : **Tunis, Bizerte. Sfax, Sousse**
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépots à vue : 2 o|o
Dépots à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o|o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme -- Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS **hypothécaires** en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o|o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison *A. MODIGLIANI*
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : **TUNIS-SOUSSE-SFAX**
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseig., s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Specialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE SERIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMES de GIBERT
606 absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

PHARMACIE BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazaïra, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1e classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

Une publication merveilleuse !!!
EN VENTE PARTOUT
Photographies *en couleurs* prises, parfois, sous le bombardement !
Verdun
Vaux, Douaumont, le Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.
PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS
et Texte de GERVAIS-COURTELLEMONT
Série en 4 Fascicules
qui paraîtront successivement les 1er et 15 Octobre, 1er et 15 Novembre
Le Fascicule : 1 fr. 50
Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fort.
L'EDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE — PARIS 30, rue de Provence
Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!